

■ **Phenix, compagnie d'assurances**, à Lausanne, société anonyme (FOSC du 16.03.2004, p. 16). La procuration de Kessler Michael est éteinte. Guiu Jean est désormais à Pully. Procuration collective à deux est conférée à Keller Reto, de Bonaduz, à Ecublens (VD), et Stubbe Thierry, d'Ollon, à Saint-Prex.  
Journal no 3470 du 01.04.2004  
(02204740 / CH-550.0.051.496-0)